



PUBLICIS GROUPE SA

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2007

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapports du Conseil de surveillance et de sa Présidente ;
- Rapports des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2006 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006 ;
- Affectation du résultat et fixation du dividende aux actions ;
- Quitus aux membres du Directoire de leur gestion ;
- Quitus aux membres du Conseil de surveillance de leur mandat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Renouvellement d'un mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions Publicis détenues par la Société ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Autorisation à donner au Directoire de procéder à l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec faculté de fixation du prix d'émission ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société ;
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le nombre d'actions ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;
- Délégation de compétence à donner au Directoire, dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-1 et suivants du Code du travail, à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe ;

- Autorisation à donner au Directoire de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe ;
- Fixation du plafond global des augmentations de capital réalisées en vertu des autorisations et délégations données au Directoire ;
- Délégation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe ;
- Autorisation à donner au Directoire d'utiliser les autorisations et délégations données par l'assemblée en cas d'offre publique visant la Société ;
- Modifications statutaires des articles 20 « Représentation et admission aux Assemblées », 10 « Nomination – Révocation – Durée des fonctions – Limite d'âge, Remplacement – Rémunération » et 12 « Pouvoirs – Rapports avec les tiers » ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.